



Progrès suite à la Déclaration de New York sur les forêts

Mieux protéger les forêts en améliorant leur gouvernance :

Autonomisation des populations et des communautés, Renforcement des lois et des institutions

Rapport d'évaluation de l'objectif 10

Résumé d'orientation

L'agriculture et la sylviculture, l'appétit insatiable des consommateurs, l'accroissement démographique et la richesse croissante des économies émergentes exercent une pression grandissante sur les forêts. En 2014, pour faire face à cette menace, plus de 190 gouvernements, entreprises, organisations non-gouvernementales et peuples autochtones ont signé la Déclaration de New York sur les forêts (NYDF), qui définit 10 objectifs ambitieux sur la protection des forêts et vise à mettre un terme à la perte des forêts naturelles d'ici 2030.

La planète continue de perdre ses forêts naturelles à un rythme alarmant, en dépit de cet et des autres engagements pris pour arrêter la déforestation. Dans les trois années suivant la date d'adoption de la NYDF (2014-2017), le taux moyen annuel du recul de la forêt naturelle était plus élevé de 42% par rapport à celui de la dernière décennie.^a

Une bonne gouvernance forestière, bien qu'insuffisante pour arrêter la déforestation, est une condition nécessaire afin de protéger les forêts et d'utiliser durablement les terres. Une bonne gouvernance permet d'appliquer et de respecter les lois et les politiques de gestion de la déforestation et les processus de participation et de prises de décisions en connaissance de cause. Dans le secteur forestier, une faible gouvernance se paye. La perte de revenus par la fraude fiscale, la perte des fonctions des écosystèmes et les conflits avec les communautés forestières sont évalués à plus de 17 milliards de dollars par an. L'objectif 10 de la NYDF reconnaît le lien qui existe entre la gouvernance et la déforestation et il engage les signataires à

“renforcer la gouvernance forestière, la transparence et l'état de droit, tout en donnant des moyens d'action aux communautés et en reconnaissant plus particulièrement les droits des peuples autochtones et surtout ceux concernant leurs terres et leurs ressources.”

Depuis un an, une coalition d'organisations non-gouvernementales et de think tanks – les partenaires d'évaluation NYDF – a analysé les mesures qui ont été prises pour atteindre cet objectif. Les partenaires ont évalué les progrès réalisés grâce à huit indicateurs de la gouvernance forestières qui couvrent les lois et les politiques forestières, l'état de droit, les mesures sur demande, la transparence, la participation et l'accès à la justice, et qui renforcent et assurent les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Malgré de grandes difficultés à rassembler les données, l'évaluation souligne l'importance d'une bonne gouvernance afin de protéger les forêts, mais elle révèle aussi les progrès limités en ce qui concerne son amélioration.

Principales conclusions

Les améliorations de la gouvernance forestière restent trop lentes pour qu'elles aient un impact réel sur la réduction de la déforestation. On constate un progrès dans l'accroissement de la transparence en ce qui concerne les forêts, dans l'amélioration du respect des lois et dans l'élargissement des mesures du côté de la demande afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts dans un grand nombre de pays. Cependant, ces améliorations n'apportent pas ce qui est nécessaire afin de lutter contre les grands défis de la gouvernance qui continue de permettre la déforestation et qui entrave les efforts pour améliorer la conservation et la gestion des forêts. Les sujets particulièrement préoccupants incluent l'incapacité persistante à accorder aux peuples autochtones et aux communautés locales des droits et un pouvoir de

^a Voir les mises à jour sur l'avancement de la Déclaration de New York sur les forêts (forestdeclaration.org): [Goal1](#)

prises décisionnel sur leurs forêts et inclus aussi la violence croissante à l'encontre des défenseurs des terres et des forêts. En outre, une grande partie de la déforestation est illégale et la corruption reste endémique à l'intérieur et aux alentours des forêts.

On trouve les plus graves défis de gouvernance dans les pays les plus pauvres, où les institutions et l'état de droit sont généralement plus faibles. Bien que de nombreux pays disposent de lois sévères, en particulier concernant l'accès à l'information et à la justice, celles-ci sont souvent mal appliquées. Certains pays développés, qui ont une couverture forestière élevée et une large population autochtone et d'autres communautés forestières locales, ont un état de droit plus fort et une faible déforestation illégale ; toutefois, leurs lois assurent souvent une protection moindre en matière des droits de ces populations sur les terres et les ressources. Dans de nombreux cas, les pays avec les lois les plus sévères sur la déforestation illégale ont des lois plus faibles sur l'accès à l'information et à la participation au processus de prise de décisions.

Critère 1 : Gouvernance, état de droit et crimes liés aux forêts

- Grande partie de la déforestation tropicale est illégale. Le risque de violation des lois forestières reste alarmant, notamment dans les régions où l'agriculture commerciale entraîne des pertes de forêts importantes. On constate un risque important d'une ou – dans la plupart des cas – de plusieurs infractions de lois concernant les forêts lors de la production de produits agricoles et forestiers dans les deux tiers des plus grands pays producteurs de bois et dans tous les plus grands producteurs tropicaux d'huile de palme, de soja et de viande bovine.
- La protection forestière dépend de cadres de réglementation nationaux solides et d'institutions locales, aptes à mettre en œuvre des politiques et des lois. Une évaluation des efforts effectués dans les pays qui comptent pour plus de la moitié de la zone de forêt tropicale mondiale montre que, à une exception près, tous les pays ont fait des progrès dans le renforcement de leurs lois et politiques concernant la lutte contre la déforestation et l'exploitation illégale des forêts. Toutefois, la plupart des pays pâtissent de grandes incohérences dans la législation forestière ou dans la législation en vigueur dans les secteurs responsables de la déforestation, et d'autres manquent également d'une volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de ces lois.
- Les ressources et les capacités limitées des organismes luttant contre la déforestation sont un obstacle majeur à la réalisation de l'état de droit et pourraient être symptomatiques de l'importance limitée accordée à la mise en œuvre de lois forestières. Le renforcement de la coopération internationale au sein des organismes luttant contre la déforestation a, cependant, été très positif pour combattre le commerce illégal de bois, avec la saisie, depuis 2012, de l'équivalent de 1,5 milliard de dollars en bois grâce aux efforts de la coopération internationale.
- Les pays où règne la corruption connaissent la plus forte perte de forêt. Les lois forestières relativement sévères sont souvent minées par de faibles mesures d'application et de hauts niveaux de corruption. De manière générale, la corruption reste élevée et, pour la plupart, inchangée dans les cinq dernières années. Plusieurs pays ont des lacunes importantes dans la gestion financière des revenus forestiers, ce qui peut encourager la corruption et le détournement de fonds.
- En Asie, les économies émergentes, comme la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, la République de Corée et le Vietnam, ont commencé à adopter des règlements sur la demande qui interdisent la vente et l'importation de bois issu d'une récolte illégale. Bien que cette étape soit prometteuse, il n'est pas certain que ces lois génèrent les effets souhaités car elles présentent de potentielles failles et de faibles mécanismes d'application. Au cours des dernières années, les gouvernements et les entreprises ont également commencé à adopter des politiques visant à éliminer la déforestation ancrée dans les chaînes d'approvisionnement agricole, notamment dans celles qui produisent l'huile de palme et le soja.

Critère 2 : Transparence, participation et accès à la justice

- Un nombre croissant de pays sont en train d'adopter des lois qui donnent aux citoyens le droit d'accéder aux informations relatives aux forêts. Cependant, le secteur forestier reste, dans l'ensemble, relativement opaque. Dans de nombreux pays l'information n'est pas toujours disponible dans des formats ou des langues accessibles aux groupes vulnérables, et les gouvernements sont autorisés à refuser l'accès en invoquant notamment l'« intérêt national ». Quelques pays publient de façon proactive les données et les systèmes qui mettent les informations à la disposition du public – comme le Système d'Information Environnementale de Colombie qui permet d'accéder aux informations régionales actualisées sur les types et l'utilisation des forêts, et les taux de déforestation – mais ces derniers demeurent une exception.
- Le manque de transparence et la faible traçabilité des chaînes de produits agricoles constituent une barrière à la surveillance des engagements des acteurs privés pour lutter contre la déforestation. De nombreuses entreprises hésitent à partager leurs données, et les informations qu'elles fournissent sont souvent vagues, incomplètes ou enfouies dans des rapports sur le développement durable, ce qui limite l'utilisation pour évaluer les progrès et les répercussions sur les forêts. On constate, cependant, des avancées ; et certaines entreprises, dont Unilever et Nestlé, ont commencé à divulguer des informations sur les chaînes d'approvisionnement, notamment dans le secteur de l'huile de palme.
- La plupart des pays prévoient des consultations concernant les politiques et les projets forestiers. Toutefois, les processus de consultation sont souvent trop techniques et non liés à une prise de décisions concrète ; en outre, les gouvernements ne sont pas tenus de respecter les suggestions données par les intervenants. Il est encore plus difficile de se faire entendre pour les femmes et d'autres groupes vulnérables. Par exemple, les femmes sont 24% moins susceptibles que les hommes d'être activement impliquées dans le processus décisionnel ou la réalisation des projets REDD+.
- Les femmes et les pauvres ont également un accès limité à la justice pour les questions relatives aux forêts. La plupart des pays ont des lois qui garantissent le droit aux recours judiciaires et administratifs, mais elles sont souvent trop coûteuses et lentes pour assurer une protection juridique efficace. Lorsque le système formel n'est pas accessible, des mécanismes de réclamation peuvent offrir une alternative pour les populations locales afin d'obtenir réparation. Cependant, même ces processus informels sont souvent hors de la portée des personnes les plus vulnérables de la société.

Critère 3 : Autonomiser et assurer les droits des peuples autochtones et des communautés locales

- Les forêts sont moins susceptibles d'être dégradées ou détruites là où les peuples autochtones et les communautés locales détiennent des droits solides sur leurs ressources forestières, ce qui assure même une meilleure protection que dans les zones légalement protégées. À l'inverse, l'incapacité de reconnaître légalement les droits des communautés sur ces terres, met les forêts et le carbone qu'elles contiennent en danger et menace les personnes dont les moyens de subsistance, les religions et les cultures dépendent des forêts.
- Dans 41 pays, la part totale de la zone forestière où les peuples autochtones et les communautés locales détiennent des droits légalement reconnus, est passée de près de 11% en 2002 à 17% en 2017, se situant presque toute dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il s'agit là d'un progrès considérable, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans les 14 pays évalués pour ce rapport – dont 5 des 10 pays qui détiennent la plus grande part de la zone forestière^b – un pourcentage égal à près de 33-39% des terres actuellement occupées ou utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales n'a pas été légalement reconnu par les gouvernements.

^b Brésil, Canada, Australie, Indonésie, et la République démocratique du Congo.

- Dans de nombreux pays, même les droits des peuples autochtones et des communautés locales légalement reconnus peuvent leur être retirés sans consentement ni compensation, ou peuvent leur être reconnus seulement pour une durée limitée. En moyenne, les pays à revenu faible ou intermédiaire assurent une plus grande sécurité d'occupation des terres pour les peuples autochtones et les communautés locales que les pays à revenu intermédiaire élevé ou supérieur où vivent des populations autochtones importantes, et ils n'assurent cependant pas toujours le respect effectif de ces droits.
- Depuis 2014, le nombre de meurtres de défenseurs des terres a augmenté tous les ans, et les communautés font face à une criminalisation croissante dans la protection de leurs droits. Une faible reconnaissance des droits fonciers, le non-respect du principe de consentement libre, préalable et éclairé, et la demande croissante des terres ont provoqué une augmentation des conflits fonciers et des dangers pour les communautés qui défendent leurs droits fonciers.
- L'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales ne nécessite pas seulement la sécurité d'occupation, mais aussi des connaissances techniques, des capacités commerciales, l'accès aux marchés et une forte organisation. De nombreux peuples autochtones et communautés locales sont vulnérables et ont besoin de regagner (ou de gagner) leur autorité, notamment leur pouvoir commercial sur les biens et les services forestiers, afin de surmonter leur marginalisation. Plusieurs d'entre eux ont besoin de soutien afin de continuer à protéger et à utiliser durablement les forêts. Le soutien pour renforcer les organisations des communautés dépendantes des forêts a entraîné un gain rapide dans le développement commercial et l'accès aux marchés financiers. Toutefois, les gouvernements n'ont mis en œuvre que des améliorations négligeables en ce qui concerne le soutien des organisations rurales dans les cadres juridique et politique et dans la participation au processus de décision. Bien qu'il y ait eu des avancées importantes, qui ont rendu le financement du développement forestier directement accessible aux communautés, cela demeure l'exception plutôt que la règle.

Remerciements

Auteurs : Darragh Conway, Ingrid Schulte, Charlotte Streck, Franziska Haupt, Haseebullah Bakhtary, Duncan MacQueen, James Mayers

Contributeurs : Alexandra Banks, Emeric Billard, Tim Dawson, Fabrice Dubertret, Chloe Ginsburg, Stefan Habrik, Barbara Hermann, Alison Hoare, Erin D. Matson, Iliana Monterroso, Manfredi Trapolino, Miriam Treibich, Peter Veit, Ann Weddle

Partenaires d'évaluation NYDF : CDP, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Chatham House, Climate Focus, Conservation International (CI), Environmental Defense Fund (EDF), Forest Foundation Philippines, Forest Trends, Global Alliance for Clean Cookstoves (the Alliance), Global Canopy, Instituto de Manejo e Certificação Florestal e Agrícola (Imaflora), le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), National Wildlife Federation (NWF), Overseas Development Institute (ODI), Rainforest Alliance, l'Institut de Stockholm pour

l'environnement (ISE), The Nature Conservancy (TNC), The Sustainability Consortium (TSC), Woods Hole Research Center (WHRC), l'Institut des ressources mondiales (WRI), Fonds mondial pour la nature (WWF-US), et la Société zoologiques de Londres the Zoological Society of London's (ZSL), l'initiative Sustainability Policy Transparency Toolkit (SPOTT).

Nous remercions aussi pour leurs contributions à ce rapport : le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Client Earth, l'instrument FLEGT de l'Institut forestier européen, le Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Global Witness, l'Institut international pour l'environnement et le développement, INTERPOL, Nature Economy and People Connected, Proforest, l'Initiative des Droits et des Ressources (RRI) et TMP Systems.

Veillez utiliser la citation suivante pour faire référence aux résultats présentés dans ce mémoire:

NYDF Assessment Partners. (2018). *Mieux protéger les forêts en améliorant leur gouvernance: Autonomisation des populations et des communautés, renforcement des lois et des institutions - Rapport d'évaluation de l'objectif 10 de la Déclaration de New York sur les forêts* [Improving Governance to Protect Forests: Empowering People and Communities, Strengthening Laws and Institutions – New York Declaration on Forests Goal 10 Assessment Report]. Coordinated by Climate Focus with support from the Climate and Land Use Alliance.

Pour télécharger le rapport complet, veuillez visiter forestdeclaration.org.

Ce projet est soutenu par la Climate and Land Use Alliance. La recherche qui a contribué à ce projet fait partie de l'Initiative internationale pour le climat (IKI). Le Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU) soutient cette initiative sur la base d'une décision adoptée par le Bundestag allemand.

Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag



forestdeclaration.org

